



# MUNICIPALITÉ DE CUDREFIN



Syndic: (037) 77 13 65

Greffe municipal: (037) 77 20 30

CCP 10-15948

COMMUNE DE CUDREFIN

1588 Cudrefin, le

Adjonction d'un Art. 76.2 au règlement communal sur le plan d'extension et la police des constructions - zone intermédiaire

- Art. 76.2 - a) Les bâtiments existants peuvent être rénovés, modifiés ou reconstruits dans les limites du droit fédéral et cantonal.  
 b) De tels travaux sont soumis au Département des travaux publics pour autorisation préalable

Approuvé par la Municipalité de Cudrefin dans sa séance du 10 octobre 1983

le Syndic



la secrétaire

Soumis à l'enquête publique du 18 octobre au 18 novembre 1983.

Le Syndic



la secrétaire

Adopté par le Conseil général de Cudrefin dans sa séance du 1er décembre 1983

Le Président



le secrétaire

Approuvé par le Conseil d'Etat du canton de Vaud,  
 le - 6 JAN. 1984



l'atteste,

LE CHANCELIER: